

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:



La FBAA veut se faire entendre au niveau local ! - premières visites de villes

Au niveau local aussi, nos membres sont confrontés à divers défis, parmi lesquels les interdictions et les restrictions de circulation telles que les LEZ, ainsi que les possibilités et les facilités de stationnement. C'est pourquoi la FBAA s'efforce de se faire entendre au niveau local également.

Philippe Close (bourgmestre de Bruxelles, PS), Bart Dhondt (échevin de la mobilité à Bruxelles, Groen) et Koen Kennis (échevin de la mobilité à Anvers, NVA) ont déjà reçu la fédération. Les autres grandes villes sont au programme. La ville de Bruxelles et la ville d'Anvers ont été invitées à fournir à nos entreprises un itinéraire idéal pour les autobus/autocars, mentionnant également les possibilités et les facilités de stationnement. Dans le contexte de l'écologisation, l'infrastructure de recharge est également indispensable.

Le bourgmestre Close a demandé un exemple de bonne pratique, et la ville de Berlin a été mise en avant. Les problèmes liés au plan de mobilité bruxellois Good Move ainsi que le manque d'attention portée aux autocars/autobus ont été abordés. L'impossibilité d'utiliser les bandes bus de la STIB ou les tunnels de la petite ceinture, ainsi que la pénurie de chauffeurs ayant un impact sur le fonctionnement de la COCOF ont également été évoqués. Cette question nécessite une concertation plus approfondie avec la Région mais également avec la STIB. Des rencontres avec ces deux parties sont prévues.

À Anvers, les défis relatifs aux régions de transport flamandes ont été abordés et le secteur a été félicité pour ses bons résultats en matière de sécurité routière. Les préoccupations quant au durcissement intenable des Zones de basses émissions (LEZ) en Flandre, en cours de préparation, ont été clairement entendues.

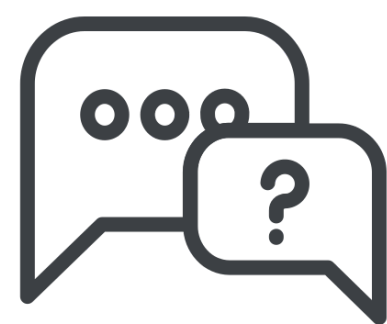
Un débriefing plus détaillé sera au programme de différentes réunions de commission de la FBAA.



Prochaine Réception de Printemps de la FBAA le 18/03/2024 - SAVE THE DATE !

Bloquez déjà la date du 18/03/2024 dans votre agenda, car c'est à cette date qu'aura lieu la 36e édition du Symposium et de la Réception de Printemps de la FBAA ! Une édition encore meilleure qui vous permettra de nouer des contacts avec vos collègues et avec les acteurs principaux de notre secteur. Nous l'attendons déjà avec impatience !

[Ajoutez d'ores et déjà l'évènement à votre agenda](#)



Quelles questions se posent les sociétés de bus et d'autocars ?

[Découvrez ici les questions les plus fréquentes](#)



Inscrivez l'un de vos chauffeurs à la première formation "tuteur" ! - rappel

FCBO lance en mai 2023 la toute première formation « tuteur » - autrement appelée formation parrain/marraine - pour les francophones. Le but du tuteur sera de soutenir la motivation des collaborateurs au sein de l'entreprise dans un environnement multiculturel et changeant à travers différentes compétences comme l'accueil et l'accompagnement des nouveaux collaborateurs en entreprises, le développement de talents, la cohésion d'équipe,...

Le programme se déroulera en deux jours de formation: les jeudi 11/05 et vendredi 12/05/2023. Un retour d'expérience sera demandé 3 mois après les deux jours de formation. La formation aura lieu dans les locaux FCBO situés Avenue de la Métrologie 6, 1130 Bruxelles. Le coût total de la formation de trois jours est de €550 HTVA/participant, un lunch est prévu.

[Pour plus d'informations et/ou pour inscrire votre\(vos\) chauffeur\(s\), veuillez envoyer votre demande par mail à \[info@fondsocial.be\]\(mailto:info@fondsocial.be\) pour le jeudi 04/05 au plus tard en mentionnant le nom de l'entreprise ainsi que le nom et prénom du chauffeur à inscrire à la formation.](#)

Introduisez votre demande d'intervention dans les factures d'énergie jusqu'au 31/05 !

La plate-forme ouverte aux entreprises, les plus impactées par la hausse des prix énergétiques, pour introduire des demandes d'aides financières prolonge son délai pour soumettre les dossiers jusqu'au 31/05. L'aide porte sur le 3ème trimestre 2022 (en comparaison avec le 3ème trimestre 2021). Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, le Ministre de l'Economie Willy Borsus a pu mobiliser une enveloppe de 175 millions € (pour deux trimestres) en vue de mettre en place des aides directes. La première partie du dispositif d'aide, portant sur le 4ème trimestre s'est clôturé en mars.

[Cliquez ici pour plus d'infos ou pour introduire une demande d'aide](#)



'FIT FOR 55': Approbation européenne du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS II) pour le transport routier et le bâtiment

En décembre 2022, nous vous informions que les institutions européennes étaient parvenues à un accord concernant le système ETS pour le transport routier. Début de semaine dernière, le Parlement européen a donné son feu vert définitif pour le Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETSII) pour les carburants utilisés dans le transport routier et le bâtiment. Cette nouvelle réglementation, qui entrera en vigueur en 2027, entraînera une nouvelle hausse des prix du carburant. Il est regrettable que les recettes ne soient pas réinvesties intégralement dans le secteur.

Aujourd'hui, contrairement aux entreprises du transport de marchandises, nos entreprises ne peuvent guère compter sur le soutien des pouvoirs publics en matière de verdissement. La FBAAalue l'adaptation du timing, mais souligne que la réussite de la transition des véhicules lourds vers des véhicules à 0 émission dépendra de la disponibilité de véhicules à 0 émission et de l'infrastructure de recharge publique pour les véhicules commerciaux. Pour les voitures privées, nous constatons de grands progrès, mais il est peu probable que le déploiement d'une infrastructure dédiée aux véhicules commerciaux se concrétise en quatre ans. Entre-temps, nous entendons chaque jour que les efforts d'écologisation de nos entreprises se heurtent à toutes sortes d'obstacles.

Passage obligatoire au tachygraphe intelligent version 2

Conformément au Paquet Mobilité, le SPF Mobilité rappelle à tous les exploitants d'autobus et d'autocars que les véhicules immatriculés pour la première fois à partir du 21/08/23 doivent être équipés du tachygraphe intelligent version 2. En outre, une mise à niveau obligatoire s'applique pour les véhicules utilisés à l'international équipés d'anciens tachygraphes (à partir du 01/01/25 pour les tachygraphes analogiques ou « anciens » tachygraphes numériques (1B) et à partir du 21/08/25 pour les tachygraphes intelligents version 1). Aucune mise à niveau n'est requise pour le transport national.

[Les membres de la FBAA ont déjà reçu les informations nécessaires à cet égard.](#)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



Commission VRA-BS

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

